



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Bouloire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2014

CONVOCATION DU 29 SEPTEMBRE 2014

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

PRESENTS :

Maire : M. Jean-Marie BOUCHÉ
Adjoints : M. Yves HERRAULT
Mme Josiane ROTTIER

Mme Anne-Marie DELOUBES M. Gérard AMESLON
M. Jean-Pierre HARASSE

Conseillers : Mme Chantal PASQUIER
Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY
M. Sylvère GIRAULT
M. Philippe PAPILLON
M. Christian MONCHÂTRE

Mme Allison BOISLORET M. Régis PASQUIER
Mme Isabelle GELINEAU M. Eric TROCHON
M. Jean-Marc PAINEAU
Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT :

Est élue secrétaire de séance : Mme Allison BOISLORET

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 15 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Il propose que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance :

- Création pour accroissement temporaire d'activité d'un poste d'Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet (7heures/semaine) à la Médiathèque
 - Instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour le personnel communal
- Le Conseil Municipal donne son accord.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- M. PAPILLON : Communication
- Mme ASSE-ROTTIER : Groupes de travail
- M. GIRAULT : Entretien des routes

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

Rénovation du Gymnase phase 2

Les dernières difficultés rencontrées sont venues de l'entreprise Dessaigne qui a beaucoup de mal à terminer son chantier d'installation de chauffage.

Nous avons par ailleurs décidé d'apporter une modification à la structure de la grille qui ferme le local de rangement en demandant à l'entreprise HetH de créer une porte d'accès dans la grille partie droite. L'accès à certains matériels est en effet difficile dans la configuration actuelle.

L'opération qui reste à terminer est celle de la mise en œuvre du système de contrôle d'accès. Les opérations d'installation et de formation vont se faire mi-October. La mairie sera fermée de ce fait les 15 et 16 October. Il sera procédé ensuite à l'information nécessaire des utilisateurs.

Cimetière

Grâce aux conditions atmosphériques très favorables, les travaux de rénovation de la partie haute du cimetière et de son extension ont pu se poursuivre à un très bon rythme.

Le revêtement en béton désactivé a été réalisé vendredi.

Auparavant, les cavurnes avaient été mises en place ainsi que toute la maçonnerie relative à l'extension du cimetière, à l'évacuation des eaux etc

Il reste encore beaucoup de travail à faire et notamment la réalisation de la placette pavée à l'entrée du cimetière qui, à elle seule, va demander une dizaine de jours de travail.

Réaménagement de la Rue Nationale (entre rue Saint-Julien et mairie)

Un violent incendie a totalement détruit les bureaux de "Feuille à Feuille" la semaine dernière.

C'est évidemment un moment très difficile à vivre pour Mme Caire et son équipe.

Aux dernières nouvelles, cela ne devrait pas trop entraver les travaux en cours avec ce bureau d'études.

Nous prévoyons toujours de tenir la réunion d'information publique destinée aux riverains le mardi 28 October à 20h30.

Nous avons prévu auparavant de réunir à nouveau le Groupe de Travail le mardi 21 October, à 20h, pour l'informer des modifications apportées à l'avant-projet et a priori cette réunion est toujours d'actualité.

Les modifications portent essentiellement sur la suppression de la piste cyclable devant la mairie, l'accès handicapés à la mairie qui se situerait à l'arrière, la suppression de quelques espaces verts prévus dans la zone des commerces pour accroître la capacité de parking etc

Prêt à risque

Lors de sa séance du 2 Juillet 2007, le conseil municipal a pris la décision de souscrire auprès de Dexia pour une durée de 25 ans un emprunt "Expertys" d'un montant de 1.514.091€ en refinancement de deux autres contrats de prêt alors en cours.

La Caisse Française de Financement Local qui a repris les dossiers de Dexia vient d'attirer notre attention sur ce crédit considéré comme "sensible et non plafonné, et donc potentiellement risqué".

Jusqu'à présent, il est vrai, les taux d'intérêt payés par la commune au titre de cet emprunt ont été faibles.

Mais une remontée des taux exposerait la commune à un risque financier qui peut être de grande ampleur.

La CFFL nous propose donc des solutions de refinancement pour éliminer le risque et poursuivre le remboursement de l'emprunt avec un taux fixe mais le coût de l'opération est très élevé. A ce stade, il nous faut nous entourer de conseils d'experts et une décision sera proposée lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Voir note de synthèse jointe sur ce dossier.

Dossier Pizzeria-Bergerie

Lors d'une audience prévue ce jour, le juge-commissaire du Tribunal de Commerce devait fixer le montant de notre créance à l'encontre de la SEPA et son assureur AXA.

Visite Bâtiments Scolaires

Une bonne partie des membres du conseil municipal a participé à la visite du samedi matin 27 Septembre. L'occasion pour eux de prendre la mesure du nombre de bâtiments, de ce qui a été fait et de ...ce qui reste à faire. Aujourd'hui les points critiques concernent pour l'essentiel les huisseries, le préau et les sanitaires, le bloc de 3 classes qui reste à rénover de l'école élémentaire de la rue Montreul, les sanitaires garçons de l'école élémentaire de la rue des Maillets. Pour le reste, on retrouve les différents sujets évoqués lors de la préparation du Plan Directeur d'évolution des Bâtiments et Equipements Scolaires.

Personnel

Au Service Technique, Didier Esnault reprend demain son activité dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique et d'un poste " adapté". Nous avons fait une démarche auprès du Médecin du Travail pour élargir le champ de ses interventions possibles.

Pour le moment, nous différons donc la décision d'engager une personne ayant des compétences notamment dans le domaine de la plomberie-sanitaire qui représenterait un coût supplémentaire important.

Par ailleurs, nous avons décidé de faire appel à nouveau à la Médiathèque à Cécile Dubois-Hellec dans le cadre d'un temps partiel 7h/semaine et d'un contrat d'une durée d'un an motivé par le surcroît de travail occasionnel dû à la mise en place de la convention numérique conclue avec le Département.

Activités Communauté de Communes

Le conseil communautaire s'est réuni le jeudi 2 Octobre

La réunion a essentiellement porté sur

-Les activités du Service Jeunesse qui continuent à connaître un très bon dynamisme.

Un point a aussi été fait sur le lancement du Relais d'Assistantes Maternelles sous l'impulsion d'Amélie Besnard.

-La relance de la politique de communication et notamment du site internet de la Communauté de Communes.

-La rentrée de l'école intercommunale de musique

-La conclusion de l'avenant annuel avec la Cie Jamais 203.

-L'achat d'une fourgonnette pour l'agent technique.

-L'adhésion prochaine au Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique afin d'inscrire la Communauté de Communes dans la démarche de développement du Très Haut Débit qui va prochainement se développer.

-Le projet de schéma de mutualisation des services à faire normalement pour Mars 2015.

Le sujet le plus préoccupant actuellement est toutefois celui du budget Ordures Ménagères qui est en situation déficitaire et engendre une situation de trésorerie difficile pour la collectivité.

Cette situation tient pour l'essentiel à un déséquilibre structurel entre le montant de la contribution due au Smirgeomes (sur la base du nombre d'habitants) et le montant des recettes encaissées.

Le Maire précise que le taux d'impayés pour la redevance ordures ménagères sur la Commune s'élève à 3,78%, taux comparable à celui des autres communes.

Une délibération a été prise à l'unanimité pour demander une modification du mode de calcul de la contribution mais aussi une mutualisation entre collectivités adhérentes des résultats annuels de chacune d'elles.

Divers

- Journées du Patrimoine : nous avons pris la décision comme l'an passé d'ouvrir le Château à la visite le dimanche 21 septembre et nous avons connu un courant régulier de visites.

- Diagnostic station d'épuration/réseau d'assainissement collectif

Une nouvelle réunion du Groupe de Travail va être convoquée le mardi 21 Octobre à 10h30 pour faire le point sur l'avancement du travail du cabinet Audit-Environnement.

- Toilettes publiques du terrain de boules : la porte de la cabine a été détruite dans la nuit du dimanche 21Septembre.

- Rappel : la remise des "Trophées du Jeune Bénévole" aura lieu Salle du Château le vendredi 17 Octobre à 19h.

Trois associations, l'US Bouloire football, l'Union Musicale et la Radio Ornithorynque, nous ont transmis 4 dossiers de candidature.

2 - POINT SUR L'ETAT D'EXECUTION DU BUDGET COMMUNAL 2014

Le Maire fait un point sur l'état d'exécution du budget général 2014. Une note est remise aux conseillers présents ainsi qu'un état des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement.

En ce qui concerne la section fonctionnement, la réalisation se fait conformément au budget sauf pour ce qui concerne les frais de personnel. Là un dépassement sera constaté dû à des problèmes d'arrêt maladie. Mais l'autofinancement devrait se situer néanmoins au niveau du chiffre de 435.000€ prévu au budget.

En investissement, à ce jour un montant total de 823.559€ a été dépensé ou engagé.

Les dépenses les plus importantes : la phase 2 de la rénovation du Gymnase (326.404€) mais aussi la rénovation de la cour de l'école maternelle (50.340€), les travaux du cimetière (93.120€) et le remboursement de la partie capital des emprunts (98.656€).

3 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

3.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

01 - AMENAGEMENT DE LA RUE NATIONALE – GROUPEMENT DE COMMANDES RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT -TRAVAUX

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 8 avril 2013 a été constitué un groupement de commandes entre la Commune de Bouloire et le SIAEP de la Région de Bouloire, en vue de réaliser simultanément les travaux de restructurations de réseaux à l'occasion des travaux d'aménagement de la rue Nationale. Il est précisé que l'assainissement relève de la Commune et l'eau potable est du ressort du SIAEP de Bouloire.

Suite à la consultation lancée auprès des entreprises pour la réalisation de ces travaux et à l'analyse des 4 offres reçues par le maître d'œuvre SAFEGE, le Maire indique que l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise GT Canalisations pour un montant global, assainissement et eau potable, de 414 540 € HT, soit 497 448 € TTC.

Pour la Commune, il précise que le coût des travaux s'élève à 273 073 € HT (327 687,60 € TTC), comprenant l'assainissement collectif pour 182 976 € HT et le réseau d'eaux pluviales pour 90 097 € HT

Il propose donc au Conseil Municipal de valider le choix de cette entreprise pour la réalisation des travaux.

Le Maire précise qu'en 2008 cette entreprise avait déjà été retenue pour les travaux de renforcement des réseaux du secteur de la place du Château.

Il ajoute que les travaux commenceront en novembre pour une durée de 3 mois environ, en commençant par le côté commerces afin que pour Noël, il n'y ait plus de travaux devant les commerces. Lors de la réunion publique du 28 octobre prochain sur l'aménagement de la rue Nationale, les riverains seront informés du déroulement des travaux.

Il termine en exposant que pour le financement de ces travaux dans le Budget Assainissement l'autofinancement prévu au Budget Primitif 2014 sera suffisant pour couvrir cette dépense d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de confier à l'entreprise GT Canalisations la réalisation des travaux de renforcement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales pour le secteur de la rue Nationale compris entre la rue du Collège et la Mairie, dans le cadre du groupement de commandes constitué avec le SIAEP de Bouloire,
- dit que le montant du marché pour la Commune s'élève à 273 073 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants, et notamment le marché à intervenir.

3.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

02 - LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL AU FOYER SOLEIL

Le Maire rappelle aux membres présents que la Commune possède trois garages situés sur le site du Foyer Soleil au 29, rue du Collège. Un des garages est disponible actuellement. Mme Laëticia ROZIER, qui va prochainement emménager rue du 11 novembre, est intéressée par la location de ce garage, à compter du 16 octobre 2014. Le tarif de location s'élève à 28 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- donne son accord pour la location d'un garage situé au Foyer Soleil à Mme Laëticia ROZIER à compter du 16 octobre 2014,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents, et notamment le bail, relatifs à cette décision.

03 - ENFANTS EXTERIEURS SCOLARISES A BOULOIRE – PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE RESIDENCE – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Le Maire informe l'assemblée que par délibération du 6 juillet 2010, le Conseil Municipal a instauré le principe de participation financière des communes de résidence pour les enfants extérieurs scolarisés à Bouloire.

Il indique que pour l'année 2013, le montant des dépenses de fonctionnement dans les écoles de Bouloire s'est élevé à :

- école maternelle : 113 019 € pour 92 élèves, soit 1 228 € par élève,
- école primaire : 81 141 € pour 182 élèves, soit 445 € par élève,

Pour la participation à demander aux communes pour l'année scolaire 2014/2015, le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les montants fixés l'an dernier, soit :

- enfant extérieur accueilli à l'école maternelle : 900 €,
- enfant extérieur accueilli à l'école primaire : 425 €.

Le Maire informe les élus que le forfait sera demandé aux communes de Surfonds pour 24 enfants et à la commune de Maisoncelles pour 4 enfants et ajoute que quelques dérogations ont été accordées en fonction de situations très particulières, hors dérogations prévues par la réglementation (fratrie déjà présente ...).

Par ailleurs, il indique avoir été saisi par le Maire de Surfonds d'une nouvelle demande pour la création d'un SIVOS, ce qui impliquerait la mise en place d'un nouveau budget, le transfert et la rémunération du personnel ATSEM par le SIVOS, la création d'un poste de secrétaire du SIVOS, etc. Il ajoute que la tendance cependant au niveau de l'Etat va plus vers la suppression que vers la création de petits syndicats intercommunaux.

Après en avoir délibéré et par 19 voix pour, le Conseil Municipal sur proposition du Maire :

- fixe le montant de la participation des communes de résidence pour l'année scolaire 2014/2015 à :
 - enfant accueilli à l'école maternelle : 900 €,
 - enfant accueilli à l'école primaire : 425 €.
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

04 - TARIF DE LOCATION DU GYMNASSE POUR MANIFESTATION EXTRASPORTIVE

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un tarif pour la location du Gymnase dans le cas d'organisation de manifestations extrasportives qui entraîne pour la commune des coûts de consommations d'eau et d'énergie, de personnel pour la pose des tapis de protection etc etc. Ce tarif pourrait être fixé à 500€.

Seul serait exonéré le Comité des Fêtes pour l'organisation de la manifestation traditionnelle que constitue le Festival de l'Accordéon.

Après en avoir délibéré et par 19 voix pour, le Conseil Municipal :

- fixe le tarif de location du Gymnase pour les manifestations extrasportives à 500 €,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

05 - ECOLE DE MUSIQUE - SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une régie de recettes avait été créée en 2005 pour l'Ecole de Musique en vue de "l'encaissement direct des sommes à provenir des entrées des manifestations organisées ou pour toute somme à percevoir pour le bon fonctionnement de cette école".

L'Ecole de musique relevant à présent de la compétence de la Communauté de Communes du Pays Bilurien, il propose à l'assemblée de supprimer cette régie de recettes qui n'a plus lieu d'exister.

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R-1617-1 à 18,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2005 autorisant la création de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de l'Ecole de Musique,

Vu l'avis du comptable public assignataire,

Considérant que la compétence Ecole de Musique a été transférée à la Communauté de Communes du Pays Bilurien depuis le 1^{er} septembre 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

* décide :

- de supprimer la régie de recettes de l'Ecole de Musique pour l'encaissement des produits suivants : tickets pour concerts,
- que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie est supprimée,
- que le fond de caisse est supprimé,
- que la suppression de cette régie prendra effet dès réception de la délibération au contrôle de légalité,

* autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

06 – BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Afin d'équilibrer une écriture comptable de produit de cession suite au vol du camion benne, le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision modificative par rapport au Budget Primitif.

Il donne lecture de la décision modificative n° 3 pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, décide d'adopter les virements de crédits indiqués ci-dessous :

* Section d'investissement

DEPENSES d'INVESTISSEMENT		
ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
16/1641	Emprunts Rembt capital	30,00
020	Dépenses imprévues	1 080,00

2031/1003	Frais d'études	2 000,00
20/2031	Frais d'études	2 220,00
2001/2188	Autres immo. Corporelles	125,00
21/2183	Matériel de bureau et informatique	120,00
23/2313	Constructions	-2 220,00
4002/2188	Autres immo. Corporelles	605,00
4003/2313	Constructions	3 300,00
5004/2315	Install. Techniques cimetière	600,00
	TOTAL	7 860,00

RECETTES d'INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
024	Produit de cessions	7 860,00
	TOTAL	7 860,00

07 – BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Afin d'équilibrer une écriture comptable suite à une annulation de titre de recettes (titre 17/2013 Barrière) émis en 2013 concernant une participation pour assainissement collectif, le raccordement au réseau n'ayant finalement pas été réalisé par le demandeur, le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision modificative par rapport au Budget Primitif Assainissement. Il donne lecture de la décision modificative n° 1 pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, décide d'adopter les virements de crédits indiqués ci-dessous :

* Section de fonctionnement

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
673	Titres annulés	750
	TOTAL	750

RECETTES de FONCTIONNEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
70613	Participation Assainissemt. Collectif	750
	TOTAL	750

3.3 PERSONNEL COMMUNAL

08 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU SERVICE TECHNIQUE

Le Maire informe les membres présents qu'un des agents du Service Technique est en arrêt maladie depuis le mois de mai 2013. Après avis du Comité médical, une reprise de travail est préconisée dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique sur un poste adapté. Le médecin du travail, quant à lui, demande une reprise d'activité à l'établi uniquement.

Le Maire précise que dans le cadre de ses fonctions, cet agent polyvalent gère notamment les travaux relevant de la plomberie, donc dans les différents bâtiments communaux. Aussi, il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet, pour des fonctions polyvalentes avec des compétences dans le domaine de la plomberie.

Il précise toutefois que dans un premier temps il n'y aura pas d'embauche sur le poste créé. L'examen d'une embauche effective d'un candidat ne sera réalisé qu'après avoir pu apprécier de manière plus précise les travaux que l'agent actuel peut faire.

Mme ASSE-ROTTIER demande pourquoi le poste est créé à temps complet alors qu'il ne manque finalement qu'un mi-temps.

Le Maire répond qu'il serait très difficile de trouver quelqu'un à mi-temps avec les compétences requises. C'est bien ce qui fait la difficulté de ce dossier et la prudence la plus élémentaire nous conduit aujourd'hui, dans l'état actuel de la situation, à ne pas procéder à une embauche qui engagerait financièrement la commune pour de nombreuses années. Un point sera donc refait dans quelques mois en fonction des capacités de Mr Esnault.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe au Service Technique,
- dit que ce poste est créé à temps complet à compter du 16 octobre 2014,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

09 - CREATION POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE 1^{ère} CLASSE A TEMPS NON COMPLET A LA MEDIATHEQUE

Le Maire expose aux membres présents que conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité dans les services communaux.

Il explique que dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Général sur les "Ressources numériques", un investissement en temps va être nécessaire : temps de formation, temps de mise en place des ressources, temps de médiation auprès du public et des bénévoles, temps d'animation.

Pour faire face à ce surcroît de travail, le Maire propose la création pour accroissement temporaire d'activité d'un poste d'Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet (7 heures/semaine) pour une durée d'un an, à compter du 3 novembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide la création d'un poste à la Médiathèque pour accroissement temporaire d'activités dans le grade d'Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe,
- dit que ce poste est créé à temps non complet (7 heures/semaine) pour une durée d'un an à compter du 3 novembre 2014,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette décision.

10 - INSTAURATION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS) POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que le principe fixé à Bouloire pour compenser les heures supplémentaires réalisées par les agents communaux à la demande de l'employeur est celui de la récupération des heures faites. Il souhaite cependant avoir la possibilité d'accorder des heures supplémentaires dans certaines situations exceptionnelles, comme par exemple la compensation des travaux supplémentaires accomplis par l'Adjoint technique lors du remplacement du Responsable du Service Technique durant son absence de septembre.

Aussi, il propose à l'assemblée d'instaurer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour le personnel communal.

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié par le décret 2007-1630 du 19 novembre 2007 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Considérant que, de manière exceptionnelle et à défaut de possibilité de récupération, les agents de catégorie C et B peuvent être rémunérés en heures supplémentaires effectuées à la demande de l'employeur dans les conditions fixées par le décret susvisé,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois fixés dans le tableau ci-dessous et ce, à compter du 13 octobre 2014,

Cadres d'emplois
Adjoint Administratif
Adjoint Technique
Agent de Maîtrise
Adjoint du Patrimoine

- dit que ces dispositions seront étendues, le cas échéant, aux titulaires de cadres d'emplois de catégories B et C non pourvus à ce jour et aux agents non titulaires de même niveau exerçant des missions de même nature,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget,
- charge l'autorité territoriale de procéder au mandatement des heures réellement effectuées dans la limite d'un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

3.4 POINTS DIVERS

11 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Le Maire indique aux membres présents que par délibérations du 14 avril 2014, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- **Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :**
 - * Achat d'un désinsectiseur pour la cantine auprès de Comptoir de Bretagne pour 104 € HT,
 - * Achat d'un bac à sable pour l'école maternelle auprès de Mobjoplay pour 1 945 € HT,
 - * Fourniture et pose d'un poteau incendie route de la Butte par VEOLIA pour 2 398,92 € HT,
- **Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services :**
 - * Aménagement du cimetière : Avenant n° 1 en plus-value pour le raccordement sur le réseau de la rue Saint Julien du caniveau créé le long du mur intérieur du cimetière par l'entreprise Paysages Julien et Legault pour 516 € HT,
- **Contrats d'assurance et indemnités de sinistre :**
 - * Remboursement du matériel/outillage dans le camion volé par Groupama pour 1 194,48 €,
- **Concessions dans le cimetière :**
 - * Renouvellement d'une concession de terrain pour une durée de 30 ans à la famille GOUJON-PASQUIER,
- **Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant**
- **Droit de Prémption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :**
 - * Vente par M. GESLIN Alain à M. Mme AVICE Marcel d'une propriété bâtie au 10, rue du Président Allendé,

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

3 - QUESTIONS DIVERSES

*** Communication**

M. PAPILLON rappelle qu'il est chargé avec le Maire de la communication de la commune de Bouloire sur le site de la Communauté de Communes du Pays Bilurien. Il expose qu'environ 500 personnes par mois consultent la page de Bouloire, d'où l'intérêt d'une mise à jour et d'un apport régulier d'informations. Il invite les conseillers à faire connaître le site autour d'eux et les sollicite pour une contribution à la fourniture d'informations, de nouvelles idées, de photos..., à faire paraître sur le site.

*** Groupes de travail**

Mme ASSE-ROTTIER indique avoir eu connaissance de réunions de GTP auxquelles elle n'a pas été conviée, notamment pour les GTP sur l'aménagement de la rue Nationale, le cimetière et le secteur Cours du Louvre et du Croissant.

Le Maire donne les informations suivantes :

- GTP Cimetière : il n'a pas été constitué, d'où l'absence de réunion,
- GTP Aménagement de la rue Nationale : Mme Caire du cabinet Feuille à Feuille est venue dernièrement en Mairie présenter son avant-projet actualisé qui sera soumis au GTP le 21 octobre,
- GTP Cours du Louvre et du Croissant : le CAUE, qui avait fait la visite du site en juin dernier, n'a pas encore fourni d'étude sur le projet. Le GTP sera réuni après la réception du projet.

*** Entretien des routes**

M. GIRAULT fait deux remarques sur l'entretien des routes :

- route des Chesneaux dégradée par un particulier

Le Maire indique qu'il doit rencontrer prochainement le responsable de cette dégradation. Pour la réparation du fossé, il s'interroge sur le bien-fondé d'une reconstitution à l'identique du fossé et opterait plutôt pour la mise en place d'une buse pour éviter que cela ne se reproduise.

M. GIRAULT préfère également cette 2^{ème} solution à condition que la pose d'une buse ne serve pas à créer une entrée.

- campagne de point-à-temps : il indique qu'il serait nécessaire de réaliser une campagne de point-à-temps sur l'ensemble de la voirie communale pour maintenir les routes en état et éviter que les chaussées se dégradent davantage avec à terme la nécessité de travaux de réfection plus importants donc plus onéreux.

Le Maire répond que l'entretien de la voirie est un sujet qui devient compliqué pour les communes et qui nécessiterait un budget très important, mais il est d'accord sur la suggestion émise par M. GIRAULT.

*** Magazine communal**

M. PAPILLON lance un nouvel appel aux conseillers municipaux pour constituer une commission chargée de l'élaboration du prochain magazine communal.

*** Commission Fleurissement**

Mme DELOUBES indique que la Commission Fleurissement devrait se réunir afin d'étudier le plan de fleurissement de l'année prochaine.

Le Maire précise qu'il a demandé d'établir une liste des parterres, jardinières et espaces verts pour avoir une vue de l'ensemble des sites à fleurir et à entretenir. Il conseille de s'appuyer sur les expériences des autres communes, pour avoir des idées sur ce qu'il faut faire ou non.

M. GIRAULT ajoute qu'une visite du Salon du Végétal à Angers qui aura lieu en février 2015 pourrait être profitable pour avoir des idées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Allison BOISLORET

Les Conseillers Municipaux